

# RÉDUCTIONS CONVENTIONS

Pour profiter des réductions liées aux conventions signées entre la FFH et ses partenaires, il est nécessaire de **sélectionner la réduction au moment de la procédure sur l'Extranet**. **Aucun remboursement** ne sera fait à posteriori de la procédure.



## APF

- Pour toute délégation d'APF France Handicap : **La toute première affiliation est gratuite.**
- Pour tout adhérent à l'APF France Handicap : **L'option de licence loisir bénéficie d'une réduction de 15€** sur présentation d'une copie de la carte d'adhérent du futur licencié.

## UGECAM

- Pour tout adhérent à l'UGECAM : **L'option de licence loisir bénéficie d'une réduction de 15€** sur présentation d'un justificatif d'adhésion à l'UGECAM du futur licencié.

## FFESSM

- Pour tout licencié à la Fédération Française d'Etudes et Sports Sous Marins : **Toute option de licence loisir est gratuite** sur présentation d'une copie de la licence FFESSM du futur licencié.

## FFSKI

- Pour toute structure affiliée à la Fédération Française de Ski : **Le coût de l'affiliation est de 52€** sur présentation d'une copie de l'attestation d'affiliation à la FFSki.
- Pour tout licencié à la FFSki : **La licence bénéficie d'une réduction de 50%** sur présentation d'une copie de la licence FFSki du futur licencié.

## FFVP

- Pour tout licencié à la Fédération Française de Vol en Planeur : **Toute option de licence loisir\* est gratuite** sur présentation d'une copie de la licence FFVP du futur licencié.

*\*Pour rappel la discipline "vol en planeur" n'est pas assurée par la contrat d'assurance fédéral et ne peut donc pas faire l'objet d'une prise de licence ni être déclaré comme sport proposé par une structure.*